



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_34-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

N° 20231130-34

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STÜRMA,
Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

CONTRACTUALISATION AVEC UN ECO ORGANISME AGRÉÉ DANS LE CADRE
DE LA FILIÈRE A RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) DES
EMBALLAGES ET DU PAPIER GRAPHIQUE

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R.543-288 à R.543-290 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n° 20171213-41 approuvant le contrat type proposé par CITEO au 1^{er} janvier 2018 ;

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_34-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

Considérant qu'en 2018, la Communauté de communes Thiers dore et Montagne a conclu un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP », avec CITEO, éco-organisme agréé, pour la période 2018-2022 ;
Considérant que ce contrat a été prolongé d'une année par l'État afin notamment de finaliser l'extension des consignes de tri ;

Le rapporteur expose :

La collectivité a pu ainsi bénéficier d'un soutien financier pour la collecte séparée des emballages ménagers et des papiers graphiques. Ces soutiens sont subordonnés à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau (acier – aluminium – papiers cartons – verre).

À compter du 1^{er} janvier 2024, la collectivité devra conclure un nouveau contrat avec un éco-organisme agréé pour la période 2024-2029.

Or, à ce jour, les travaux d'élaboration du cahier des charges de l'agrément et l'ensemble des éléments du future CAP ne sont pas totalement finalisés. Aucun éco-organisme n'a reçu son (re)agrément.

Deux éco-organismes demandent l'agrément, CITEO et LEKO. Dès qu'ils l'auront reçu, ils seront en mesure de proposer à la collectivité un contrat type définissant les conditions permettant un accompagnement technique et financier.

La collectivité pourra donc choisir un éco-organisme proposant les meilleurs soutiens techniques et financiers :

- Soutiens à la collecte sélective et au tri ;
- Soutiens à la performance du recyclage ;
- Soutiens à la valorisation énergétique des emballages dans les refus de tri ;
- Soutiens à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles ;
- Soutiens à la communication ;
- Soutiens à l'ambassadeur du tri ;
- Soutiens à la connaissance des coûts.
- Soutiens liés à des appels à projets : optimisation de la collecte, tri hors foyer, réemploi, ...

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la contractualisation avec un éco-organisme agréé dans le cadre de la filière REP des emballages et du papier graphique ;
- **Acte** la signature d'un contrat avec l'éco-organisme le mieux disant ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 51

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Abstentions :

Conseillers présents : 44

Pour : 51

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,

